



MAIRIE DE JEUXEY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 juillet 2026

Le conseil municipal de Jeuxey, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20H00 au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil à la mairie de Jeuxey, sous la présidence du maire, Jean-Claude Prévot

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal du 5 juin 2026.

- **RESSOURCES HUMAINES – Augmentation de la durée de travail hebdomadaire d'un adjoint technique**

Le maire de Jeuxey, informe le conseil de la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de service d'un adjoint technique suite à l'attribution de nouvelles tâches au sein de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, supprime à compter du 1^{er} septembre 2026 un poste d'emploi permanent à temps non complet (20h30) d'adjoint technique territorial, et **créé** à compter de cette même date un emploi permanent à temps non complet (30h00) d'adjoint technique territorial.

- **URBANISME – PROJET DE PRÉEMPTION – SECTION AC**

Le maire de Jeuxey, rappelle la délibération n°2022/30 approuvant la modification du plan local d'urbanisme. Cette modification mentionne la zone de la Grande Curtille comme faisant l'objet d'une OAP (orientation d'aménagement et de programmation), planifiant l'acquisition des parcelles concernées par cette dernière, et **informe** qu'une réflexion globale a déjà été entamée concernant le futur de cette zone.

Après présentation de la présente délibération par le maire, le conseil municipal, à la majorité, poursuit le projet de réflexion globale concernant les parcelles de la section AC à la Grande Curtille concernées par l'OAP, et **autorise** le maire, le cas échéant, de faire valoir le droit de préemption pour les acquérir dans le cas où celles-ci viendraient à être vendues.

- **CAE – Désignation d'un représentant à la CLECT**

Le maire de Jeuxey, informe que suite à la délibération du conseil communautaire du 22 juin 2026, il convient de désigner un représentant du conseil municipal et un suppléant qui seront appelés à siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) à la communauté d'agglomération d'Épinal.

Le conseil municipal, après avoir recensé les candidats, désigne Monsieur Frédéric MARTIN comme membre titulaire et Monsieur Philippe CHOSEROT comme membre suppléant à la CLECT de la CAE.

- **SCOT – Mutualisation et valorisation des certificats d'économies d'énergie**

Le maire de Jeuxey, rappelle la délibération 2021/22 autorisant le maire à signer la convention des certificats d'économies d'énergie avec le SCoT des Vosges centrales. Il **informe** qu'il convient de renouveler cette convention.

Le SCoT joue le rôle de regroupeur en partenariat avec la communauté d'agglomération d'Épinal, avec pour mission d'assurer la prise en charge administrative du dépôt des dossiers CEE et de la vente auprès d'un acheteur des CEE. Pour la valorisation des CEE, le syndicat reversera aux communes 80% du produit de la vente des CEE obtenus, après déduction de frais de gestion et d'ingénierie à hauteur de 20%, selon les modalités définies dans la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de regroupement et de partenariat entre le syndicat mixte du SCoT des Vosges centrales et la commune pour la valorisation des CEE et **autorise** le maire à signer la convention avec le syndicat.

- **FORÊT – Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois.**

Le maire de Jeuxy, rappelle au conseil que la commune est propriétaire de bois et de forêts relevant du régime forestier, et informe qu'à compter du 1er septembre 2026, l'article 289bis du code général des impôts (réforme de la facturation électronique), il sera imposé aux collectivités d'émettre les factures et de les transmettre sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle et pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme pour ce qui concerne les ventes de bois non groupées avec d'autres collectivités (dites ventes simples), l'ONF propose d'assurer l'émission des factures pour notre compte, via un mandat de facturation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples).

- **ECLAIRAGE PUBLIC – Rénovation sur la commune tranche 2**

Le maire de Jeuxy, informe le conseil du projet de rénovation de l'éclairage public, tranche n°2. Cette tranche est estimée à 88.845.06€HT pour 109 points lumineux et sera pris en charge à hauteur de 70% du projet par le syndicat départemental d'électricité des Vosges.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté, et s'engage à verser au SDEV la somme représentant à minima 30% du montant réel HT du projet, ainsi que le principe de cession des CEE déposés par le SDEV.

- **ENVIRONNEMENT – Désignation d'un référent EESH**

Le maire de Jeuxy présente au conseil le plan d'actions régional espèces à enjeux pour la santé humaine 2024-2026 (PAR EESH). Ce plan contribue à limiter les impacts des espèces sur la santé humaine, le développement économique local comme le tourisme, et les récoltes. Avec le changement climatique, un accroissement des coûts induits par ces espèces est attendu à l'avenir. Financé par l'agence régionale de la santé Grand Est (ARS), ce nouveau plan est animé par la FREDON Grand Est (fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles) qui coordonne les actions de prévention, de surveillance, et de gestion des EESH (tels que l'ambrosie, les chenilles processionnaires, le moustique tigre, ou la berce du caucase).

Le maire propose de désigner un référent EESH, qui servirait de relais local, en collaboration avec le responsable technique de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Audrey Swartenbroekx comme référent EESH pour la commune de Jeuxy, elle accompagnera sous l'autorité du maire ; et en étroite collaboration avec le responsable technique communal ; la mise en œuvre des arrêtés préfectoraux et du PAR EESH. Il sera le relai entre la FREDON Grand Est et les citoyens et acteurs de sa collectivité, et bénéficiera de formations gratuites dans le cadre du PAR EESH, et transmettra à son interlocuteur FREDON Grand Est les informations dont il disposera sur les signalements et le déroulement de la lutte.

- **ENVIRONNEMENT - Autorisation de signature d'une convention relative à la lutte contre le frelon asiatique (*Vespa velutina*)**

Le maire de Jeuxy, informe le conseil au conseil municipal que le frelon asiatique (*Vespa velutina*) constitue une espèce exotique envahissante dont la prolifération représente un risque pour la biodiversité, notamment pour les populations d'abeilles et autres insectes pollinisateurs, ainsi que pour la sécurité des personnes.

Afin d'organiser la surveillance, le signalement et, le cas échéant, la destruction des nids sur le territoire communal, il est proposé de conclure une convention avec un désinsectiseur ayant signé la charte du groupement de défense sanitaire apicole des Vosges GDSA88. Cette convention engage le désinsectiseur d'intervenir sous 48 heures sur l'ensemble du territoire de Jeuxy et de pouvoir détruire des nids sur domaine public ou privé jusqu'à une hauteur de 30 mètres minimum.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention relative à la lutte contre le frelon asiatique ci-annexée à la présente délibération, et s'engage à respecter ces termes lors de la signature avec un organisme compétent.

- **RESSOURCES HUMAINES – Augmentation de la durée de travail hebdomadaire d'un adjoint d'animation**

Le maire de Jeuxy, informe le conseil de la nécessité d'augmenter temporairement la durée hebdomadaire de service d'un adjoint d'animation suite à de nouvelles tâches due à du remplacement de personnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications du tableau des emplois proposé, à savoir la création d'un emploi temporaire d'adjoint d'animation à temps non complet à 20.83/35h annualisé (27h00/35 en temps scolaire) compter du 1^{er} septembre 2026.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Spectacle les Joli(e)s Mômes : La troupe des joli(e)s mômes proposent un spectacle à Jeuxy le samedi 17 octobre 2026. Le conseil est d'accord sur le principe.

Sous-mains : Le conseil se prononce sur le coloris des sous-mains qui seront prochainement commandés en remplacement des anciens usés par le temps. Coloris retenu : bleu marine

Décorations de Noël : Le conseil se prononce sur les futurs décorations de Noël, un devis sera signé.

Carte AMV88 : Les cartes d'accès à l'espace de l'AMV ont été distribuées.

SCoT : Le maire rend compte d'une lettre du SCoT, proposant 2 réunions : le 8 septembre à la maison de l'habitat, et le mardi 22 septembre au Pôle intercommunal.

Restructuration du pôle informatique : Dans une démarche de renforcement de la cybersécurité et d'une mise en conformité avec le règlement fédéral sur la protection des données, 5 entreprises ont été consultées pour la restructuration du pôle informatique, un montant total d'environ 30.000€ a été estimé.

Archives : Le changement de salle pour les archives est en cours.

Centre-aéré : La commune entame une réflexion visant à financer la formation du BAFD en interne pour assurer la continuité de la direction du centre aéré de Jeuxy.

Guinguette : Le 22 août l'association Familiale et Loisirs organisera une guinguette sur le place Abbé Maire, de 16h00 à 23h00. Les réservations se feront jusqu'au 15 août. Un nouveau coffret électrique a été commandé à cet effet, qui servira également pour les prochaines manifestations. La consommation électrique restera à la charge de la commune.

Transition écologique : Un conseiller propose d'organiser des réunions pour actualiser les connaissances des membres du conseils en matière de transition énergétique, sous forme de débat ou d'ateliers.

SDEV : Le rapport d'activité 2025 a été publié et sera transmis aux conseillers.

Enlèvement de déchets : Un conseiller soulève le fait que la benne à verre aux Prés du Moulins arrive très régulièrement à saturation. Le Sicovad a déjà été sollicité à ce sujet et procède à des enlèvements plus fréquents.

Clôture du conseil : 23h20

Prochain conseil municipal : le mardi 22 septembre à 20h00



À JEUXY, le 22 juillet 2026

Le Maire
Jean-Claude Prévot